



Convention relative aux honoraires de conseils en placement pour les parts ou actions de fonds communs de placement de catégories O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8 et les parts GPP de Série Sun Wise Essentiel et Série Sun Wise Essentiel 2

Ce formulaire est requis pour tous les honoraires de conseils en placement négociés entre le ou les titulaires de compte et le courtier ou placeur, ou le conseiller pour les parts ou actions de catégories O, OT5 et OT8 (collectivement, les « parts ou actions de catégorie O »), et de catégories P, PT5 et PT8 (collectivement, « parts ou actions de catégorie P ») et pour les parts GPP de Série Sun Wise Essentiel et Série Sun Wise Essentiel 2 (collectivement, « parts GPP »). Si Placements CI ne reçoit pas de directives complètes pour appliquer un taux des honoraires de conseils en placement négocié, les honoraires de conseils en placement par défaut, comme précisés dans les documents d'information ou la notice explicative et contrat de rente individuelle à capital variable Série Sun Wise Essentiel ou Série Sun Wise Essentiel 2 les plus récents, y compris tout supplément, seront appliqués à tous les fonds.

Tous les frais d'un compte seront payés par leurs fonds respectifs, à l'exception des fonds de la Série Source de liquidités garantie à la retraite CI. Les honoraires de conseils en placement liés à un fonds de la Série Source de liquidités garantie à la retraite CI seront payés de façon proportionnelle par d'autres fonds. Lorsqu'il n'est pas possible de payer les frais liés aux fonds de la Série Source de liquidités garantie à la retraite CI à partir d'autres fonds dans le compte, ces frais seront prélevés à même des fonds de la Série Source de liquidités garantie à la retraite CI.

Vous pouvez négocier un taux des honoraires de conseils en placement au niveau du ménage, du compte ou des fonds à appliquer à un fonds ou aux fonds dans votre ou vos comptes. Si un taux des honoraires de conseils en placement au niveau des fonds a déjà été établi, un taux des honoraires de conseils en placement au niveau du ménage ou du compte ne s'appliquera pas à ces fonds. Si un taux des honoraires de conseils en placement au niveau du compte a déjà été établi, un taux des honoraires de conseils en placement au niveau du ménage ne s'appliquera pas.

Veillez indiquer le ou les taux des honoraires de conseils en placement annualisé à appliquer aux parts de catégories O et P ou aux parts GPP ci-dessous.

TAUX DES HONORAIRES DE CONSEILS EN PLACEMENT AU NIVEAU DU MÉNAGE

Afin d'établir un ménage, veuillez remplir et soumettre la Convention relative au regroupement de comptes à Placements CI. Remarque : le taux des honoraires de conseils en placement au niveau du ménage sera appliqué à tous les fonds, nouveaux ou existants, détenus dans tout compte lié au ménage identifié ci-dessous, à moins que le compte soit assujéti à un taux des honoraires de conseils en placement au niveau du compte ou des fonds. L'autorisation de tous les titulaires de compte qui font partie du ménage est requise pour faire des changements au taux des honoraires de conseils en placement au niveau du ménage.

Si vous voulez appliquer les mêmes honoraires de conseils en placement à tous les fonds détenus dans le ménage, veuillez indiquer le taux à appliquer ici :

Indiquez ci-dessous un numéro de compte qui fait partie du ménage, à des fins d'identification du ménage :

Numéro de compte CI

Enregistrement du compte

TAUX DES HONORAIRES DE CONSEILS EN PLACEMENT AU NIVEAU DU COMPTE

Le taux des honoraires de conseils en placement sera appliqué à tous les fonds, nouveaux ou existants, détenus dans le compte.

Numéro de compte CI (pour les nouveaux comptes, veuillez indiquer le numéro d'ordre électronique, le cas échéant)	Enregistrement du compte	Taux des honoraires de conseils en placement (0 à 1,25 %)

TAUX DES HONORAIRES DE CONSEILS EN PLACEMENT AU NIVEAU DES FONDS

Lorsqu'un taux des honoraires de conseils en placement a été négocié pour un fonds, les achats et les transferts subséquents dans ce fonds seront également assujéti à ce taux des honoraires de conseils en placement. Si vous effectuez un transfert d'un fonds existant à un nouveau fonds dans un compte, vous devez soumettre de nouvelles directives relatives aux honoraires de conseils en placement.

PREMIER COMPTE

Numéro de compte CI (pour les nouveaux comptes, veuillez indiquer le numéro d'ordre électronique, le cas échéant)

Enregistrement du compte

Nom du fonds	Code de fonds	Taux des honoraires de conseils en placement (0 à 1,25 %)

DEUXIÈME COMPTE

Numéro de compte CI (pour les nouveaux comptes, veuillez indiquer le numéro d'ordre électronique, le cas échéant)

Enregistrement du compte

Nom du fonds	Code de fonds	Taux des honoraires de conseils en placement (0 à 1,25 %)

TROISIÈME COMPTE

Numéro de compte CI (pour les nouveaux comptes, veuillez indiquer le numéro d'ordre électronique, le cas échéant)

Enregistrement du compte

Nom du fonds	Code de fonds	Taux des honoraires de conseils en placement (0 à 1,25 %)

AUTORISATION :

Afin d'appliquer les taux des honoraires de conseils en placement sur vos comptes, tous les investisseurs ou titulaires des comptes indiqués ci-dessus doivent reconnaître ce qui suit :

- (1) Mon (Notre) courtier a convenu de me (nous) fournir divers services. En contrepartie de l'exécution de ces services et de l'administration de mon (notre) compte, je conviens (nous convenons) de payer les honoraires de conseils en placement indiqués ci-dessous à mon (notre) courtier ou placeur. Les honoraires de conseils en placement seront calculés automatiquement par Placements CI (le « gestionnaire »), et seront payés par un rachat calculé au prorata de mes (nos) parts ou actions détenues dans les fonds. Les honoraires de conseils en placement seront appliqués à la valeur liquidative quotidienne globale des parts ou actions dans mon (notre) compte à la fin de chaque jour, calculés quotidiennement et imputés avant la fin de chaque trimestre civil, taxes en sus. Les honoraires de conseils en placement payables à l'égard des parts ou actions acquises pendant le trimestre civil seront calculés au prorata pour ce trimestre seulement. J'autorise (Nous autorisons) le gestionnaire à racheter, trimestriellement, des parts ou actions des fonds que je détiens (nous détenons) afin de payer les honoraires de conseils en placement indiqués au courtier ou placeur.
- (2) Je conviens (Nous convenons) de payer les frais de gestion au gestionnaire tels qu'énoncés dans les documents d'information ou la notice explicative et contrat de rente individuelle à capital variable Série SunWise Essentiel ou Série SunWise Essentiel 2 les plus récents, y compris tout supplément. Les frais de gestion seront calculés automatiquement par le gestionnaire et seront payés par un rachat calculé au prorata de mes (nos) parts ou actions détenues dans les fonds. Le taux de frais de gestion pour chaque part ou action de catégorie O ou P sera calculé selon la valeur liquidative quotidienne globale du ménage. Le taux de frais de gestion pour chaque part GPP sera calculé selon la valeur liquidative quotidienne globale des parts ou actions de catégories E, EF et O, ainsi que des parts GPP du ménage. Les frais de gestion de chaque fonds seront appliqués en fonction de la valeur liquidative quotidienne des parts ou actions de mes (nos) fonds détenus dans mon compte (mes comptes) à la fin de chaque jour, calculés quotidiennement et imputés à la fin de chaque trimestre, taxes en sus. J'autorise (Nous autorisons) le gestionnaire à racheter, trimestriellement, des parts ou actions des fonds que je détiens (nous détenons) afin de payer les frais de gestion au gestionnaire.
- (3) Les honoraires de conseils en placement décrits ci-dessus sont payables en sus des frais de gestion énoncés dans les documents d'information ou la notice explicative et contrat de rente individuelle à capital variable Série SunWise Essentiel ou Série SunWise Essentiel 2 les plus récents, y compris tout supplément.
- (4) Je reconnais (Nous reconnaissons) que je suis (nous sommes) responsable(s) de toute décision de placement liée à mes (nos) placements dans le ou les fonds.
- (5) Je reconnais (Nous reconnaissons) que je dois (nous devons) maintenir un placement minimal de 100 000 \$ par fonds ou une valeur globale de 250 000 \$ dans les parts ou actions de catégories E, EF, et O ainsi que les parts GPP du ménage.
- (6) Je suis (nous sommes) conscient(s) et j'assume (nous assumons) la responsabilité de toute conséquence fiscale qui pourrait découler des transactions dans mon (notre) compte, y compris le paiement des honoraires de conseils en placement et le rachat de parts ou actions pour couvrir les honoraires de conseils en placement.
- (7) Je conviens (Nous convenons) de consulter mon (notre) fiscaliste au sujet des conséquences fiscales liées à l'investissement dans les parts ou actions de catégories O, OT5, OT8, P, PT5 et/ou les parts ou actions PT8 ainsi que les parts GPP, y compris la déductibilité à des fins fiscales des frais payés pour les parts ou actions de catégories O, OT5, OT8, P, PT5, PT8 et/ou les parts GPP. Je comprends (Nous comprenons) que mon (notre) courtier ou placeur, conseiller et le gestionnaire n'offrent pas de conseils relativement à ces questions, et que je devrais (nous devrions) obtenir des conseils d'un fiscaliste qualifié.

La présente convention restera en vigueur à moins d'être résiliée par le ou les investisseurs ou titulaires, ou le conseiller en écrivant à Placements CI. Si l'investisseur ou le titulaire continue à détenir des titres des fonds après la date effective de la résiliation, l'investisseur ou le titulaire convient de continuer à payer les frais de gestion et les honoraires de conseils en placement par défaut, comme décrits dans les documents d'information ou la notice explicative et contrat de rente individuelle à capital variable Série Sun*Wise* Essentiel ou Série Sun*Wise* Essentiel 2 les plus récents, y compris tout supplément, taxes en sus.

En signant ci-dessous, chaque partie consent aux modalités rattachées à la présente convention à la date écrite ci-dessous. En outre, vous confirmez avoir reçu une copie des documents d'information, ou de la notice explicative et contrat de rente individuelle à capital variable Série Sun*Wise* Essentiel ou Série Sun*Wise* Essentiel 2 les plus récents, y compris tout supplément. J'ai (Nous avons) demandé que le présent document soit rédigé en français. I have requested that this document be drawn up in the French language.

_____ Nom du client	X _____ Signature du client	_____ Date
_____ Nom du client	X _____ Signature du client	_____ Date
_____ Nom du client	X _____ Signature du client	_____ Date
_____ Nom du client	X _____ Signature du client	_____ Date
X _____ Signature du conseiller	X _____ Numéro de courtier et représentant	_____ Date

Pour que la présente convention soit en vigueur, chacun des éléments suivants doit être en bon ordre :

- Tous les renseignements requis par la présente convention doivent être fournis.
- La présente convention doit être signée par tous les investisseurs/titulaires et/ou les investisseurs/titulaires conjoints.
- La présente convention doit être signée par le conseiller.
- Si le compte du client est enregistré au nom d'un prête-nom ou d'un tiers, la présente convention doit être apposée d'une étampe ou d'un tampon de signature garantie du siège social du prête-nom ou du tiers.

Si un des éléments ci-dessus n'est pas en bon ordre, la présente convention sera jugée non exécutoire et les honoraires de conseils en placement par défaut indiqués dans les documents d'information ou la notice explicative et contrat de rente individuelle à capital variable Série Sun*Wise* Essentiel ou Série Sun*Wise* Essentiel 2 les plus récents, y compris tout supplément, s'appliqueront aux fonds détenus par l'investisseur.

UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Avis de confidentialité de CI Investments Inc.

CI Investments Inc. faisant affaire sous le nom de Gestion mondiale d'actifs (« GMA CI », « nous », « notre », « nos ») nous engageons à assurer et respecter la protection et la confidentialité des renseignements que vous nous avez confiés. Cet avis de confidentialité décrit la manière dont nous recueillons, utilisons, communiquons, conservons et protégeons vos renseignements personnels.

QUELS RENSEIGNEMENTS RECUEILLONS-NOUS?

Pour établir et gérer vos comptes conformément aux lois fédérales, aux lois provinciales et aux exigences d'organismes d'autorégulation financiers, nous recueillons des renseignements, y compris des renseignements personnels sensibles comme le numéro d'assurance sociale. Nous conservons des enregistrements audio des appels entrants et sortants. Vous pouvez consulter l'intégralité de notre politique de confidentialité en ligne à l'adresse <https://www.cifinancial.com/ci-gam/ca/fr/legal/privacy.html>. Si vous avez choisi d'interagir avec nous en ligne par l'entremise de notre portail Web ou par courriel, nous surveillerons et enregistrons les renseignements liés à votre utilisation (pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre politique de confidentialité concernant l'utilisation d'internet et d'appareils mobiles à l'adresse <https://www.cifinancial.com/ci-gam/ca/fr/legal/privacy.html>).

COMMENT RECUEILLONS-NOUS DES RENSEIGNEMENTS?

Nous recueillons des renseignements directement auprès de vous ou de vos représentants autorisés, tels que votre conseiller financier ou sa société de courtage. Selon la manière dont vous choisissez de faire affaire avec nous, ces renseignements peuvent être recueillis dans des demandes d'adhésion, des formulaires, par téléphone, en personne, via Internet, votre appareil mobile ou d'autres moyens de communication. Nous recueillons également des renseignements sur vous de manière indirecte lorsque la loi nous autorise à le faire. Nous limitons la collecte de renseignements à ce qui est nécessaire aux fins établies lors de leur collecte.

COMMENT UTILISONS-NOUS LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS QUE NOUS RECUEILLONS?

En plus des fins énoncées dans notre politique de confidentialité (<https://www.cifinancial.com/ci-gam/ca/fr/legal/privacy.html>), nous pouvons utiliser vos renseignements pour :

- I. Offrir et gérer les produits et services que vous avez demandés, y compris pour :
 - a) ouvrir et gérer votre compte;
 - b) vérifier votre identité;
 - c) exécuter vos transactions;
 - d) enregistrer et vous fournir des rapports concernant l'état de votre compte;
 - e) fournir un service et un soutien personnalisés;
 - f) répondre à toute demande ou question de votre part.
- II. Comprendre nos clients et élaborer et adapter nos produits et services en procédant à une analyse de données aux fins suivantes :
 - a) déterminer si les produits et services vous conviennent;
 - b) vérifier votre admissibilité à certains de nos produits et services, ou aux produits ou services de tiers;
 - c) communiquer avec vous au sujet des produits et services susceptibles de vous intéresser;
 - d) vous offrir un service et un soutien personnalisés de qualité;
 - e) commercialiser et promouvoir des produits auprès de clients actuels et éventuels.

- III. Obligations juridiques et réglementaires
 - a) fournir tous les documents exigés à des fins de déclaration fiscale;
 - b) nous conformer aux exigences juridiques, réglementaires et contractuelles, ou dans la mesure permise par la loi;
 - c) respecter nos obligations en vertu de la loi fédérale contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes;
 - d) nous acquitter de nos obligations à titre de membre de divers organismes d'autorégulation financiers;
 - e) protéger nos intérêts, dont le recouvrement de toute dette que vous pourriez avoir envers nous;
 - f) protéger contre la fraude et d'autres crimes et gérer les risques, notamment en menant des enquêtes et en prenant des mesures proactives de prévention du crime.

Nous ne vendons pas, ni ne louons des listes de clients ou des renseignements personnels à des tiers.

COMMUNICATION DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les employés ou les représentants autorisés de CI Investments Inc. ou « GMA CI », assurant les fonctions liées aux fins susmentionnées, et les autres personnes autorisées à cet effet par vous ou par la loi, ont accès aux renseignements personnels se trouvant dans votre dossier. Nous communiquons vos renseignements personnels à des sociétés membres du groupe de Financière CI comme Gestion de patrimoine Assante (Canada) Itée (« GPA »), CI Conseil Privé S.E.C. (« CICP »), CI Services d'investissement Inc. (« CISI ») et WealthBar Financial Services Inc. (« WealthBar »), et leurs filiales, si nécessaire, pour administrer et gérer votre compte.

Nous fournissons vos renseignements à des tiers, notamment :

- À des tiers fournisseurs de services aux fins des services décrits ci-dessus. Nous n'autorisons pas nos fournisseurs de services à utiliser ou à communiquer les renseignements personnels que nous leur confions à leurs propres fins de marketing ou à d'autres fins. Nous sollicitons les services de fournisseurs en vertu d'un accord écrit qui les oblige à protéger les renseignements personnels avec des mesures de sécurité équivalentes à celles que nous utiliserions. Nos fournisseurs de services peuvent être situés au Canada ou dans d'autres juridictions ou pays et peuvent communiquer des renseignements en réponse à des demandes ou requêtes valables de la part de gouvernements, d'organismes de réglementation, de tribunaux et d'autorités chargées de l'application de la loi dans ces juridictions ou pays, conformément aux lois applicables dans ces juridictions ou pays. Pour en savoir plus sur nos pratiques de partage de renseignements, communiquez avec notre responsable de la protection des renseignements personnels.
- Aux gouvernements, aux organismes gouvernementaux et aux organismes de réglementation, y compris les organismes d'autorégulation, lorsque la loi l'exige ou le permet, y compris en réponse à un mandat de perquisition, une ordonnance d'un tribunal ou toute autre demande ou enquête que nous jugeons valable.
- À votre conseiller financier et à sa société de courtage, si nécessaire pour administrer et gérer votre compte.
- À vos représentants légaux et/ou à d'autres tiers, selon vos instructions et aux fins que vous précisez au moment où vous fournissez ces instructions.
- À des institutions financières, des courtiers en valeurs mobilières et des sociétés de fonds communs de placement, si nécessaire, pour administrer et gérer votre compte.
- Pour protéger nos intérêts, nous pouvons communiquer des renseignements à toute personne ou organisation, y compris un organisme d'enquête, afin de prévenir, détecter ou mettre fin à des abus financiers, de la fraude, des activités criminelles, et de protéger

nos actifs et intérêts, gérer ou régler toute perte réelle ou éventuelle ou en cas de violation d'un contrat ou de la loi.

- Nous pouvons aussi communiquer des renseignements pour faciliter le recouvrement d'une somme qui nous est due.
- En cas de transfert d'une entreprise, nous pouvons acheter ou vendre une entreprise (ou évaluer ces transactions), ce qui pourrait avoir pour conséquence l'inclusion de certains renseignements personnels qui feraient partie des actifs d'une entreprise achetée ou vendus dans le cadre d'un transfert.
- Nous pouvons transférer des renseignements personnels dans le cadre d'une réorganisation d'entreprise ou d'un autre changement de contrôle de l'entreprise.
- Dans d'autres situations où nous avons votre consentement, par exemple, le partage de vos renseignements avec un titulaire de compte conjoint.

Les renseignements que nous recueillons seront communiqués à l'extérieur du Québec, à la fois au Canada et dans d'autres juridictions ou pays, et nous pouvons communiquer des renseignements en réponse à des demandes ou requêtes valables de la part de gouvernements, d'organismes de réglementation, de tribunaux et d'autorités chargées de l'application de la loi dans ces juridictions ou pays, conformément aux lois applicables dans ces juridictions ou pays.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS

Nous maintenons des mesures de sécurité matérielles, électroniques, technologiques, procédurales et organisationnelles appropriées pour protéger les renseignements personnels que vous nous avez confiés et sous notre contrôle contre tout accès, communication, copie, utilisation ou modification non autorisés, le vol, l'utilisation abusive ou la perte. Ces mesures de sécurité sont adaptées à la sensibilité des renseignements, aux fins auxquelles ils sont utilisés, à la quantité et à la distribution des renseignements personnels et au support sur lequel nous (ou nos fournisseurs de services) les conservons. Nous limitons l'accès à vos renseignements personnels aux employés et aux représentants qui en ont besoin dans le cadre de leurs fonctions. Vos renseignements personnels ne sont utilisés qu'aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou lorsque la loi l'autorise. Nous conservons les renseignements personnels aussi longtemps que nécessaire pour parvenir aux fins auxquelles ils ont été recueillis ou conformément à la législation applicable.

ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS OU CORRECTION

Nous nous engageons à être transparents et à vous donner le choix quant à l'utilisation de vos renseignements. Vous pouvez nous faire part de vos préférences en vous inscrivant à notre portail Web client en ligne InfoClientèle www.ci.com et en vous rendant sur la page Préférences en matière de protection des renseignements personnels. Si vous n'êtes pas en mesure de vous inscrire en ligne, vous pouvez également communiquer avec notre service à la clientèle par téléphone au 1 800 567-7141 ou par courriel à service@ci.com.

Pour corriger vos renseignements ou y accéder, nous vous invitons à communiquer avec notre service à la clientèle, à vous rendre sur notre portail Web en ligne ou à consulter vos relevés périodiques. Toutefois, vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels, de les corriger et de savoir à qui nous les avons communiqués. Pour présenter une demande officielle d'accès à vos renseignements ou de correction, veuillez envoyer une demande par écrit à cet effet au responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse 15 rue York, 4e étage, Toronto, ON, M5J 0A3. Veuillez indiquer votre nom complet, votre adresse, votre numéro de téléphone et vos numéros de compte dans toute correspondance que vous nous adressez et fournir suffisamment de détails pour nous permettre de déterminer les renseignements auxquels vous souhaitez accéder ou que vous souhaitez corriger.

RETRAIT DU CONSENTEMENT

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement à la collecte, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels en adressant une demande écrite à cet effet au responsable de la protection des renseignements personnels. Veuillez indiquer votre nom complet, votre adresse, votre numéro de téléphone et vos numéros de compte dans toute correspondance que vous nous adressez. Toutefois, dans certains cas, certaines exigences légales, réglementaires ou contractuelles, sont susceptibles de vous empêcher de refuser ou retirer votre consentement. Nous devons recevoir un préavis raisonnable de votre demande de retrait de consentement afin d'y donner suite. Votre refus d'accorder votre consentement ou votre décision de le retirer peut limiter les produits et services que nous pouvons vous fournir et peut vous obliger à fermer vos comptes avec nous.

Notre bureau de la protection des renseignements personnels

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour nous faire part d'une préoccupation au sujet de nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels ou de la confidentialité de vos renseignements personnels, ou si vous souhaitez modifier vos préférences en matière de protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec notre responsable des renseignements personnels. Veuillez prendre note que vous pouvez apporter des changements à vos préférences en matière de protection des renseignements personnels en accédant à la page Préférences en matière de protection des renseignements personnels de notre portail Web. Nous nous engageons à répondre à vos questions et à résoudre vos préoccupations.

Responsable de la protection des renseignements personnels de CI Investments Inc., 15 rue York, 4^e étage, Toronto, ON, M5J 0A3

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ DE LA SUN LIFE

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Notre raison d'être est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nous recueillons, utilisons et divulguons des renseignements personnels sur vous pour: concevoir et offrir des produits et services pertinents; améliorer votre expérience et gérer nos activités; effectuer nos activités de tarification et d'administration et l'évaluation des dossiers de règlement; assurer une protection contre la fraude, les erreurs et les fausses déclarations; vous renseigner sur d'autres produits et services; satisfaire aux obligations légales et de sécurité. Nous obtenons ces renseignements directement de vous, lorsque vous utilisez nos produits et services, et d'autres sources. Nous conservons vos renseignements de façon confidentielle et uniquement pour la durée nécessaire. Les personnes qui peuvent y avoir accès comprennent nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers), les fournisseurs de services, nos réassureurs et toute personne que vous aurez autorisée. Dans certains cas, à moins que cela soit interdit, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur de votre province/territoire. Vos renseignements pourraient alors être régis par les lois en vigueur dans ces endroits. En tout temps, vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, au besoin, les faire corriger. Sauf dans certains cas, vous pouvez retirer votre consentement. Toutefois, cela pourrait nous empêcher de vous fournir le produit ou le service demandé. Pour en savoir plus, lisez notre déclaration mondiale et nos principes directeurs locaux. Pour obtenir un exemplaire, consultez la page www.sunlife.ca/confidentialite ou appelez-nous.